

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents : Joël DEVIDAL, François BRUN, Jean ROMEAS, Sébastien GIANA, Marie-Louise CORTIAL, Marie-Odile CROZE, Thibaut DEVIDAL, Annie ROMEAS, Florence SELMI, Christian TORNATO, Jacques VIAL.

Secrétaire de Séance : Florence SELMI

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

Vote du compte de gestion 2021

Le maire donne lecture des tableaux du compte de résultat de la commune et des budgets annexes (Service Eau, Assainissement).

Après un vote à main levée le compte de gestion 2021 est adopté.

Vote du compte administratif 2021

Le maire explique les dépenses et les recettes réalisées de la section de fonctionnement et de l'investissement. Au moment du vote, le maire sort de la séance.

M. Jean ROMEAS prend la présidence.

Après un vote à main levée les comptes administratifs 2021 de la commune et des budgets annexes (Service Eau et Assainissement) sont adoptés.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer de revalorisation sur les différentes taxes pour l'année 2022. A savoir :

Foncier Bâti : 31.23 %

Foncier non Bâti : 40.78 %

Budget Primitif 2022 de la commune et des budgets annexes (service eau / assainissement)

M. le Maire présente en détail les dépenses et les recettes de fonctionnement et

D'investissement du budget de la commune et des budgets annexes 2022

Présentation du budget de la commune et des budgets annexes 2022

Section de Fonctionnement

Dépenses : 282 897.01 €

Recettes : 282 897.01 €

Section d'Investissement

Dépenses : 294 935.73 €

Recettes : 294 935.73 €

Budget Assainissement 2022

Section d'exploitation

Dépenses 11 387.19 €

Recettes 11 387.19 €

Section d'investissement

Dépenses 15 350.32 €

Recettes 15 350.32 €

Budget Service Eau 2022

section d'exploitation

Dépenses 18 284.03 €

Recettes 18 284.03 €

Section d'investissement

Dépenses 24 669.64 €

Recettes 24 669.64 €

Après un vote à main levée, le budget primitif de la commune et des budgets annexes de l'exercice 2022 sont acceptés à l'unanimité de ses membres présents.

Cession d'un délaissé de voirie

Dans le cadre de l'aménagement du village, il s'avère nécessaire de procéder à un échange de parcelles Section AB N°11 d'une contenance de 23 m2 et appartenant à M. DEVIDAL Bernard par la Section AB du domaine public d'une contenance de 29 m2.

Considérant que cette portion de voie communale n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct du public et ne remplit pas de fonctions de desserte ou de circulation du public, qu'elle constitue de ce fait un délaissé de voirie.

Par conséquent le conseil donne son accord pour que le maire signe tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente décision de déclassement.

Courrier ONF

Le maire informe qu'un lot de bois en parcelles P8 et 9 en forêt communale pour un volume estimé à 1700 m³ a été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de sa destination.

Le conseil décide de vendre cette coupe de gré à gré bord de route, accepte que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots de bois groupés, confie l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestiers sous l'encadrement de l'Office National des Forêts et que le maire signe tous documents relatifs à la vente et à l'exploitation de ces coupes.

Courrier TDF

Le maire donne lecture du courrier de la société TDF concernant le projet d'un nouveau bail pour les parcelles cadastrées Section AB N°127 N°128 et N°130 d'une contenance de 70 m² dont la commune est propriétaire. Il rappelle que la commune loue à TDF depuis 1997 ses parcelles sur laquelle la Société TDF a installé des aménagements radioélectriques. TDF propose aujourd'hui à la commune de renouveler le bail pour une durée de 20 ans pour un montant basé sur l'indice du coût de la construction de l'INSEE soit 3 200 € par an avec réévaluation possible chaque année.

Le conseil donne son accord.

Courrier du Département : Coopération et Ambition Partagée (CAP43)

Le maire présente le dispositif CAP 43 COMMUNESS qui permet le financement d'opérations d'investissement, sous maîtrise d'ouvrage communale pour la période 2022-2027 sur la base d'une aide différenciée en fonction de la population municipale au 1^{er} janvier 2022. Ce dispositif prend la forme de 3 appels à projets organisés comme suit :

Appel à projets N°1 2022-2023

Appel à projets N°2 2024-2025

Appel à projets N°3 2026-2027

Le maire propose à son conseil de faire une demande de subvention dans le cadre du 1^{er} appel à projets pour la période 2022-2023 et du 2^{ème} appel à projet pour la période 2024-2025 du dispositif de solidarité territoriale CAP 43 COMMUNES pour les travaux d'aménagement du village.

Le conseil donne son accord.

Projet de la maison du Fin Gras

Le maire fait part à son conseil sur un éventuel projet d'extension du bâtiment de la maison du Fin Gras. Projet à prévoir !

Questions diverses

Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 04 22 et du 24 04 22

Lecture du devis réactualisé de l'Entreprise : Création du Lignon pour la signalétique

Achat par la commune d'une Webcam autonome Le conseil donne son accord

La séance est levée à 22h 30

Le Maire, Joël DEVIDAL